



ETUDE RECHERCHE ET REDUCTION DE SUBSTANCES DANGEREUSES **(2^{ème} campagne)**

DEMARCHE A SUIVRE POUR BENEFICIER D'UNE AIDE DE L'AGENCE

Ce que vous ferez :

- ◆ Vous devez déposer auprès de l'agence de l'eau un dossier de demande de subvention complet **avant toute commande** d'étude ou de travaux, dès que votre avant-projet sommaire ou votre cahier des charges est prêt.
- ◆ L'instruction sera d'autant plus facilitée et la réponse d'autant plus rapide que vous établirez et joindrez tous les documents demandés :
 - l'imprimé de demande de participation financière, qui comporte un engagement de respect de nos règles générales,
 - les autres pièces citées dans l'annexe.
- ◆ Ces documents sont téléchargeables sur notre site ou sont disponibles auprès de la délégation de l'agence dont vous dépendez (cf. ci-dessous).
- ◆ Vous adressez ces documents auprès de la délégation de l'agence dont vous dépendez (cf. ci-dessous).
- ◆ **Le démarrage de l'opération ne doit pas intervenir avant la réception du courrier de l'agence vous informant de l'éligibilité de votre opération.** Ce démarrage ne pourra en tout état de cause intervenir que si vous disposez des autorisations administratives nécessaires.
En cas de difficultés, vous pouvez contacter les services de l'agence dont vous dépendez.

Ce que nous ferons :

- ◆ Nous vous informerons à l'issue de l'instruction de la suite donnée à votre demande.
- ◆ Si notre aide est supérieure à 50 000 € nous soumettrons votre dossier au conseil d'administration de l'agence de l'eau qui se réunit tous les trimestres environ.

* * * * *

Ces documents sont à adresser à la délégation régionale de l'agence de l'eau à laquelle votre département est rattaché :

Délégation Centre-Loire

Avenue Buffon – BP 6339 – 45 063 Orléans Cedex 2Tél. : 02.38.51.73.73
(Départements 16, 18, 23, 28, 36, 37, 41, 45, 79, 86, 87)

Délégation Ouest Atlantique

1 Rue Eugène Varlin – BP 40521 44105 Nantes Cedex 4Tél. : 02 40 73 06 00
(Départements 17, 35, 44, 56, 85)

Délégation Armor-Finistère

Parc Technologique du Zoopôle / Espace d'Entreprises KeraïaTél. : 02 96 33 62 45
18 Rue du Sabot Bat B 22440 Ploufragan
(Départements 22, 29)

Délégation Allier Loire Amont

19 allée des Eaux et Forêts, Site de Marmilhat Sud - 63370 LEMPDESTél. : 04 73 17 07 10
(Départements 03, 07, 15, 42, 43, 48, 58, 63, 71)

Délégation Anjou-Maine

17 rue Jean Grémillon 72021 Le Mans Cedex 2Tél. : 02.43.86.96.18
(Départements 49, 53, 72, 61)



DEMANDE D'AIDE FINANCIERE
ETUDE RECHERCHE ET REDUCTION DE SUBSTANCES DANGEREUSES
(2ème campagne)

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR (BENEFICIAIRE)

Nom :

Adresse :
.....
.....

Code postal : |_|_|_|_| Ville :

Personne à contacter :

Tél : Télécopie :

Courriel :

SIRET : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| |_|_|_|_|_| Code NAF : |_|_|_|_|

Année de création :

Nature de l'activité :

IDENTIFICATION DU BUREAU D'ETUDE s'il est déjà choisi

Nom :

Adresse :
.....
.....

Code postal : |_|_|_|_| Ville :

Personne à contacter :

Tél. : Télécopie :

Courriel :

VOTRE PROJET

Etude recherche et réduction des rejets de substances dangereuses : surveillance initiale

Coût prévisionnel en euros <i>HT</i>	Date prévisionnelle de début de l'opération	Durée prévisionnelle

Parallèlement à cette demande, sollicitez-vous d'autres aides publiques pour cette étude ? :

non oui → Autres aides publiques sollicitées et montants :

.....

DOCUMENTS A FOURNIR AVEC LA DEMANDE

- En l'absence d'un numéro d'identification à l'Agence, joindre un extrait **KBIS** ou une copie de l'inscription du registre concerné.
- La copie de l'arrêté préfectoral prescrivant cette action.
- Devis estimatif **détaillé par opération**

DEMANDE ET ENGAGEMENT

Je soussigné (e) - Nom, prénom, qualité :

- sollicite une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, pour la réalisation de l'opération objet de la présente demande,
- déclare avoir pris connaissance de l'annexe jointe
- déclare avoir pris connaissance des conditions contenues dans le document "Règles générales d'attribution et de versement des aides financières de l'Agence de l'Eau Loire - Bretagne", et m'engage à en respecter les clauses,
- **certifie ne pas avoir engagé les prestations visées dans la demande,**
- certifie l'exactitude des informations indiquées dans ce document et dans les pièces complémentaires à fournir.

Le _____, à _____

Le demandeur (signature et cachet)

ANNEXE

Etude relative à la deuxième campagne nationale de recherche et de réduction des substances dangereuses.

Opérations de prélèvement / Analyses des eaux amont :

A la demande de l'industriel et sur justificatif détaillé (argumentaire et devis), les opérations suivantes sont éligibles aux aides de l'agence :

- une visite préliminaire du site par le prestataire avant la campagne de mesures – prélèvements afin de préparer et planifier au mieux les opérations,
- en sus des six mesures sur les rejets, une mesure sur le (ou les) point(s) d'alimentation en eau du site quand cette alimentation provient d'un prélèvement en eaux de surface ou en eaux souterraines.
- d'autres analyses pourront être également acceptées (eau du réseau de distribution, blanc du système de prélèvement et blanc d'atmosphère). Celles-ci seront à définir au cas par cas entre l'industriel et l'agence.

Rapport d'étude :

L'étude devra se conclure par la rédaction d'un rapport en édition papier en couleur destiné à l'agence de l'eau, qui reprendra les éléments demandés dans la circulaire ministérielle du 5 janvier 2009 dite RSDE2 et des notes du 23 mars 2010 et du 27 avril 2011. Ce rapport intégrera notamment l'état récapitulatif édité à partir de l'espace personnalisé, attribué à l'exploitant, sur le site de l'INERIS.

Sans anticiper sur un éventuel programme d'action ou une éventuelle étude technico-économique qui pourrait être prescrite à l'issue de la surveillance initiale, une première réflexion de l'exploitant, qui peut être aidé par un prestataire, est possible. Les dépenses engagées pour cette première réflexion sur les causes de la présence des substances retrouvées et les moyens de les réduire ou de les supprimer, sont éligibles aux aides de l'agence. Le cas échéant, elles sont à inclure dans la présente demande d'aide financière.